

WITTENHEIM-COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **Arrete_45-2018** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **17/04/2018**

Objet : **Arrêté mettant à l'enquête publique le projet de permis d'aménager un lotissement à l'usage d'activités économiques**

Nature : **Arrêtés réglementaires**

Matière : **Domaines de compétences par themes - Environnement**

Date de télétransmission : **17/04/2018** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte :

068-216803767-20180417-Arrete_45-2018-AR-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 068 / ARRONDISSEMENT 4

Identifiant de l'acte : **068-216803767-20180417-Arrete_45-2018-AR**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2018**



ARRETE N° 45/2018

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au coeur du Bassin Potassique

**METTANT À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
LE PROJET DE PERMIS D'AMÉNAGER UN LOTISSEMENT
À USAGE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES**

Le Maire,

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-2 et suivants, L123-1 et suivants ;
- VU** le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.422-1 et R.423-57 ;
- VU** la demande de permis d'aménager un lotissement à usage d'activités économiques déposée le 24 mars 2017 par la Chambre de Commerce et d'Industrie – CCI ALSACE EUROMETROPOLE – délégation du Sud Alsace et de Mulhouse
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** la décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 05 avril 2018 désignant M. Gérard WECK, Ingénieur des Arts et Métiers retraité en qualité de commissaire enquêteur ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er}

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de permis d'aménager un lotissement à usage d'activités économiques déposé le 24 mars 2017 par la Chambre de Commerce et d'Industrie – CCI ALSACE EUROMETROPOLE – délégation du Sud Alsace et de Mulhouse. Ce projet de lotissement porte sur une superficie totale de 106 958 m² (zone IAUX du plan local d'urbanisme.) et consiste à étendre le pôle 430 situé à l'ouest de la ville par la création de lots à bâtir destinés à l'accueil d'activités économiques.

ARTICLE 2

La durée de l'enquête publique sur ce projet est fixée à **37 jours** à compter du **07 mai 2018 au 12 juin 2018 inclus.**

ARTICLE 3

M. Gérard WECK, Ingénieur des Arts et Métiers retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.



ARTICLE 4

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de WITTENHEIM Place des Malgré-Nous / 68270 WITTENHEIM – Bureau n° 28 du Service Urbanisme pendant **37** jours (trente-sept jours), aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés (2) et jours de fermeture exceptionnelle de la mairie (3) :

- Les lundis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00
- Les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 18h00
- Les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

du 7 mai 2018 au 12 juin 2018 inclus

Le dossier d'enquête publique se compose :

- Du dossier de demande de permis d'aménager un lotissement à usage d'activités économiques,
- De l'étude d'impact et de son résumé non technique, établie en application de l'article R122-2 du code de l'environnement soumettant le projet à évaluation environnementale,
- De l'avis de l'Autorité Environnementale (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale-MRAE) en date du 15 mars 2018 portant sur l'évaluation environnementale du projet,
- De la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAE en date du 5 avril 2018 établie en application de l'article L122-1 du code de l'environnement,
- D'une note de présentation établie en application de l'article R123-8 du code de l'environnement.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Wittenheim **Place des Malgré-Nous / 68270 WITTENHEIM**.

Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@wittenheim.fr

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la commune www.wittenheim.fr pendant toute la durée de l'enquête du **7 mai 2018 au 12 juin 2018 inclus**.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de Wittenheim, lieu de l'enquête publique au bureau n° 28 du Service Urbanisme, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier (cf. 1^{er} alinéa ci-dessus).

ARTICLE 5

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Wittenheim en salle d'honneur – n° 25 :

- le lundi 07 mai 2018 de 14h00 à 16h00
- le mercredi 16 mai 2018 de 09h00 à 11h00
- le jeudi 24 mai 2018 de 14h00 à 16h00
- le mercredi 30 mai 2018 de 09h00 à 11h00
- le mardi 05 juin 2018 de 09h00 à 11h00
- le mardi 12 juin 2018 de 14h00 à 16h00.

ARTICLE 6

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 4, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Wittenheim le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site internet de la commune

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par M le Maire au responsable du projet (Chambre de commerce et d'industrie Alsace - délégation du Sud Alsace et de Mulhouse, Mme Sylvie HIRTH, chargée de projet) et à la préfecture du Haut-Rhin, ainsi qu'à la sous-préfecture de Mulhouse pour y être tenue à la disposition du public pendant un an

ARTICLE 7

Le maître d'ouvrage du projet de lotissement est la chambre de Commerce et d'industrie Alsace Eurométropole – délégation du Sud Alsace et de Mulhouse, Mme Sylvie HIRTH, chargée de projet. L'autorité administrative compétente pour autoriser le projet de permis d'aménager le lotissement à usage d'activités économiques est le Maire de la commune de WITTENHEIM

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur Antoine HOMÉ, Maire de Wittenheim, à la mairie à l'adresse suivante **Place des Malgré-Nous / 68270 WITTENHEIM**

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernières Nouvelles d'Alsace

Cet avis sera affiché notamment en mairie de Wittenheim et publié sur panneaux électroniques

Il sera également publié sur le site Internet de la commune www.wittenheim.fr

Un avis d'enquête publique sera également affiché sur le lieu de réalisation du projet

ARTICLE 9

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et à l'issue du délai d'instruction de la demande prévu par le code de l'urbanisme, un arrêté du Maire de la commune de WITTENHEIM pourra autoriser, au nom de la commune, le permis d'aménager le lotissement

ARTICLE 10

Copie du présent arrêté sera adressée à

M Le Sous-Préfet

M Le Préfet du Département du Haut-Rhin,

A M. le commissaire-enquêteur

A la CCI Alsace Eurométropole- délégation du Sud Alsace et de Mulhouse

Pour exécution, chacun en ce qui le concerne

Fait à Wittenheim, le 13 avril 2018



Le Maire,
Antoine HOMÉ